

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 10057 Numéro SIREN : 562 100 578 Nom ou dénomination : A LA PETITE MARQUISE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 38286

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

29 JUIN 2023

Sous le N° : 38 286

A LA PETITE MARQUISE

Société par actions simplifiée au capital de 102 336 €

Siège social : 3 Place Victor Hugo 75116 PARIS

562 100 578 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide après avoir ajouté au bénéfice comptable de
l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 183 760,65 €

- La somme de 15 919,35 €
par prélèvement sur le compte « Autres réserves »

- Formant ensemble la somme distribuable de 199 680,00 €
=====

Décide de distribuer aux associés :

- A titre de dividendes éligibles à l'abattement de 40% 199 680,00 €
soit 1 040,00 € par action. =====

La mise en paiement de ces dividendes pourra intervenir à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes
distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice 2021 : 153 600 € éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice 2020 : 192 000 € éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice 2019 : 288 000 € éligibles à l'abattement de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme

La Présidente : La Société « ALTESSE »

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A LA PETITE MARQUISEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 3 place Victor Hugo 75016 PARISDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 6 2 1 0 0 5 7 8 0 0 0 1 1Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH	2 286	AI			2 286
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	834 764	AP	736 424		98 340
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	560 708	AS	470 233		90 474
		Autres immobilisations corporelles		AT	503 540	AT	401 965		101 574
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CV		CV			
		Créances rattachées à des participations		BD		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	44 531	BI			44 531
TOTAL (II)				BJ	1 945 832	BK	1 608 623	337 208	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	10 468	BM		10 468	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	1 676	BU		1 676	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
		Autres créances (3)		BZ	44 497	CA		44 497	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	587 983	CG		587 983		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	3 791	CI		3 791		
	TOTAL (III)		CJ	648 417	CK		648 417		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 594 249	IA	1 608 623	985 625		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A LA PETITE MARQUISE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 102 336)			DA	102 336	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	49 340	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 233	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	210 323	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	183 760	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	555 992	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	7 864	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	14 614	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 033	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	142 452	
	Dettes fiscales et sociales			DY	263 669	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	429 632		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	985 625		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	428 599
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EII	7 864	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A LA PETITE MARQUISE							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 971 837	FB		FC	2 971 837		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 971 837	FK		FL	2 971 837		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	26 083		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	13 989		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 853		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 013 763	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	270 360	
Variation de stock (marchandises)*						FT	(821)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	511 021		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 306)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	642 167		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	35 193		
Salaires et traitements*						FY	925 945		
Charges sociales (10)						FZ	292 188		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	66 468	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	30 139		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 771 356		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	242 406		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	242 406		

Désignation de l'entreprise										SAS A LA PETITE MARQUISE										Néant ☐ *				
												Exercice N												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion												HA	600										
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *												HB											
	Reprises sur provisions et transferts de charges												HC											
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)												HD	600										
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)												HE	3 613										
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *												HF											
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)												HG											
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)												HH	3 613										
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(3 013)											
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ												
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	55 632											
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	3 014 363											
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	2 830 602											
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	183 760											
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme												HO										
	(2) Dont	produits de locations immobilières												HY										
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IG										
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *												HP										
		- Crédit-bail immobilier												HQ										
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IH										
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées												IJ										
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées												IK										
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)												HX										
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)												RC										
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)												RD										
	(9)	Dont transferts de charges												A1	13 989									
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)												A2										
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5																						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)												A3										
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)												A4										
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6			obligatoires		A9														
			Dont cotisations facultatives Madelin		A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraités		A8														
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :												Exercice N											
												Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels							
Pénalités, amendes fiscales et pénales												135												
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion												3 478												
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion																	600							
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N												
												Charges antérieures					Produits antérieurs							

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A LA PETITE MARQUISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 985 626 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 183 761 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.